

SÉANCE DU 23 JANVIER 2018

COMPTE RENDU N°01-2018

DATE DE CONVOCATION	L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Benoît PHILIPON, maire.
16/01/2018	
DATE D'AFFICHAGE	<u>Etaient présents</u> : Messieurs Laurent GODARD, Arnaud LYSAK, Michel CARBONNIER, Jean-Claude HANON, Jean-Michel BEAUGNON, Eric MAREY, Gérard CARBONNIER, madame Michelle SAINSEAUX.
16/01/2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Absents excusés</u> : Mesdames Karine DOUVRY-DEGUISE, Valérie KOWALCZYK.
EN EXERCICE : 11	Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS : 09	Monsieur Arnaud LYSAK a été nommé secrétaire de séance.
VOTANTS : 09	Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte.....
POUVOIRS : 00
	ORDRE DU JOUR
	<i>1/ Cession Parcelle AB 198 au Syndicat des Eaux de la Basse-Quincy</i>
	<i>2/ Remboursement locataire (achat lambris PVC sol)</i>
	<i>3/Travaux menuiserie logement 1 rue Gilbert Godard – réparation escalier</i>
	<i>4/ Travaux cimetière – restauration des piliers en pierre de l'entrée</i>
	<i>5/ DETR 2018 – demande de subvention travaux cimetière</i>
	<i>6/ CDDL 2018 – demande de subventions travaux cimetière et travaux logement rue Gilbert Godard</i>
	<i>7/ avancement des travaux « nouvelles mairie et salle »</i>
	<i>8/ Questions diverses</i>
<u>Cession parcelle AB 198</u> <u>« le petit marais de la ville »</u>	Le maire expose au conseil municipal que le Syndicat des Eaux de la Basse-Quincy (Trosly Loire) a fait border la parcelle AB 198 « le petit marais de la ville », superficie de 381 m ² , où est situé le surpresseur par le cabinet Géomètre HOUDRY. Le Syndicat des Eaux n'étant pas propriétaire de la parcelle, il ne peut donc pas régler la facture et faire une demande de subvention pour clôturer la parcelle. Le syndicat sollicite le conseil municipal pour l'achat à l'euro symbolique de la dite parcelle, le notaire chargé de l'acte est maître DELORME à Blérancourt (Aisne). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la vente de la parcelle AB 198 « le petit marais de la ville » d'une superficie de 381 m ² au profit du Syndicat des eaux de la Basse-Quincy et autorise le maire à signer l'acte notarial.
	Vote à l'unanimité,

Remboursement au locataires du 1 bis rue Gilbert Godard

LAMBRIS PVC SOL

Le maire informe le conseil municipal que monsieur et madame GODARD Jean-Luc domiciliés 1 bis rue Gilbert Godard, logement communal, ont remplacé le lino existant usé et sollicitent le remboursement du lambris PVC sol pour un montant de 186.30 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à titre exceptionnel le remboursement de la dépense occasionné par les locataires.

Le conseil municipal précise que tout nouvel achat ou travaux sans présentation de devis, n'ayant fait l'objet d'un bon pour accord visé par le maire ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Vote à l'unanimité,

Travaux menuiserie logement « 1bis rue Gilbert Godard »

Le maire expose au conseil municipal de la nécessité du remplacement de l'escalier du logement situé 1 bis rue Gilbert Godard.

le conseil municipal prend connaissance du devis de l'artisan HUVENOIT François pour un montant de 1 371.20 euros HT, soit un montant de 1 508.32 euros TTC.

Une demande de subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 45%, va être sollicitée, non éligible au CDDL au vu du montant minimum de subvention de 500 euros.

Le conseil municipal valide le devis et autorise le maire a sollicité la subvention au titre de la DETR.

Vote à l'unanimité,

Travaux cimetière Restauration des piliers en pierre de l'entrée

Le maire expose au conseil municipal de la nécessité de travaux de restauration des piliers en pierre à l'entrée du cimetière.

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la marbrerie andré suivant :

- option 1 : restauration des piliers en pierre à l'identique pour un montant de 3 900 euros HT, soit un montant de 4 680 euros TTC.
- Option 2 : réparation des piliers en pierre pour un montant de 2 000 euros HT, soit un montant de 2 400 euros TTC

Des demandes de subventions au titre de la DETR 2018 à hauteur de 45% et du CDDL 2018 à hauteur de 25%, vont être sollicitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'option 1 du devis pour la demande de subventions et donne autorisation au maire.

Vote à l'unanimité,

Avancement du projet nouvelle mairie et salle

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de la construction d'une nouvelle mairie et d'une salle communale.

Le permis de construire est en cours d'instruction par le service instructeur.

QUESTIONS DIVERSES

Aucunes questions diverses

Fin de séance à 20h00